

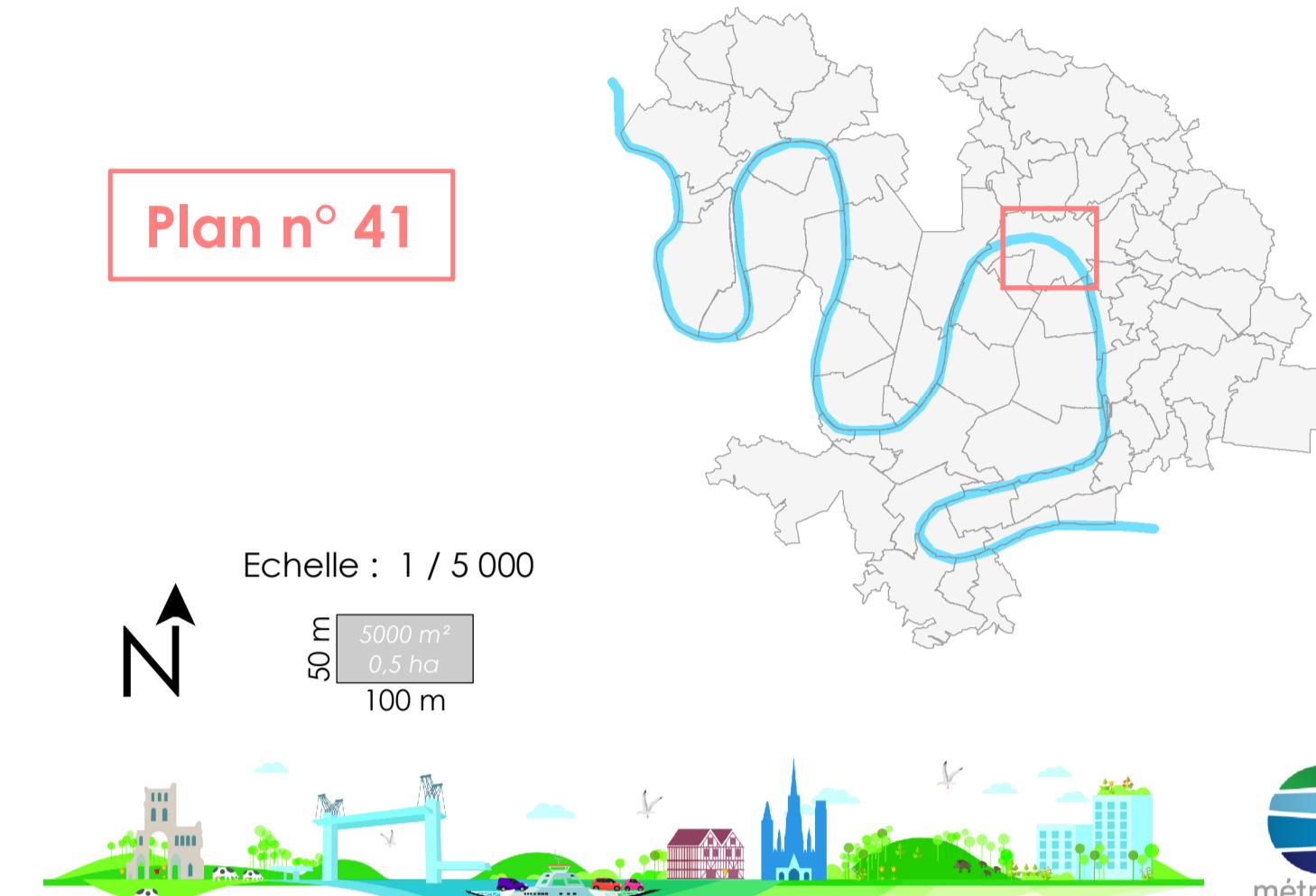


plu
plan local d'urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique 4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 12 février 2024



INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

— Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME Verte ET Bleue

• Mare

• Arbre remarquable

• Alignement d'arbres

• Halle

• Espace Boisé Classé (EBC)

• Jardin familial et partagé

• Parc/coeur d'îlot/coulée verte

• Espace paysager

• Verger

— Corridor écologique à restaurer

• Secteur de biotope

• Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Élément bâti :

• Élément bâti / protection moyenne

• Élément bâti / protection forte

• Élément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

— Mur

— Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

• Ensemble bâti homogène

• Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

— Limite communale

— Parcelle cadastrale

■ Emprise bâtie

